



BANQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES MASTODONTES AVANCENT À LA VITESSE DE L'ESCARGOT

SÉBASTIEN GODINOT*

UN LIEN DE CAUSALITÉ RÉCEMMENT MIS EN AVANT

Les banques ne sont que depuis peu interpellées pour leurs impacts environnementaux et sociaux. Certaines s'interrogent même encore aujourd'hui sur le bien fondé de ces interpellations.

Traditionnellement, ce sont les industries qui ont été la cible de pressions, notamment du fait d'ONG (Organisations Non Gouvernementales). Plusieurs catastrophes industrielles retentissantes, comme l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine, les drames chimiques de Bhopal en Inde et de l'AZF à Toulouse, les marées noires de l'Amoco-Cadiz ou de l'Erika en France ont mis en avant les risques environnementaux et sociaux majeurs de plusieurs secteurs industriels désormais considérés comme

des secteurs à risques : industries extractives, énergie nucléaire, chimie, grands barrages, etc.

Cependant, tout acteur industriel s'inscrit dans une filière économique plus large, qui nécessite en amont matières premières, énergie, capitaux, et en aval débouchés, gestion des déchets, etc. La montée en puissance vertigineuse des acteurs financiers dans l'économie mondiale depuis plusieurs décennies, et la financiarisation de l'économie qui en a résulté, a fait prendre conscience de l'évolution des pouvoirs et des rapports de force, et des transferts de responsabilité qui en découlent. Les acteurs financiers, au premier rang desquels figurent les banques, ont aujourd'hui un pouvoir de prescription exceptionnel. Les banques financent tous les secteurs sans exception, et toutes les catégories d'acteurs (acteurs publics, secteur privé, particuliers). Quoique la majeure

* Campagne acteurs financiers, Les Amis de la Terre.

partie des capitaux qu'elles octroient ne leur appartienne pas, elles jouent cependant un rôle colossal comme interface entre épargnants, emprunteurs et investisseurs : selon la Commission bancaire, l'actif bancaire total en France était de 1 500 milliards d'euros en 2006. Dans leurs trois grands domaines d'activités (banque de détail, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs), les banques ont la possibilité de prendre en compte ou non les aspects environnementaux de leurs clients et activités : accepter ou refuser de financer tel projet polluant, ou telle activité économique particulièrement risquée pour l'environnement ; créer des prêts bonifiés incitant telle catégorie de clients à réorienter son activité ; gérer des actifs en les investissant dans certains placements moins risqués en matière sociale et environnementale que d'autres, etc.

Les banques ont donc indirectement une énorme responsabilité environnementale et sociale. Certaines, notamment BNP-Paribas, continuent cependant à affirmer que leur pouvoir de prescription et leur responsabilité sont très limités. Ces affirmations sont erronées pour deux raisons : d'une part, le poids et l'importance d'un acteur financier comme BNP-Paribas, une des quinze banques les plus importantes du monde, lui donnent une réelle capacité d'influence sur ses clients. D'autre part, les banques effectuent depuis longtemps des analyses de risques de leurs clients et négocient avec eux sur cette base, allant jusqu'à rejeter la demande à cause d'un risque financier jugé trop important. Une conception du risque financier élargie aux risques environnementaux et

sociaux peut également conduire une banque à rejeter ou négocier un prêt à cause de risques environnementaux et sociaux trop élevés et du risque de réputation qui en résulte.

ÉTAT DES LIEUX : DES INITIATIVES CROISSANTES MAIS PEU LISIBLES ET MARGINALES

Les banques financent la majeure partie de l'économie mondiale. Sous des formes de plus en plus sophistiquées et complexes, elles soutiennent tous les secteurs par des financements, investissements, garanties, etc. De manière croissante, les banques se sont vues reprocher de financer sans discernement des projets particulièrement désastreux pour l'environnement ou les populations locales, pour leur seule rentabilité à court terme. Les systèmes économiques et financiers actuels ne prennent en effet que très imparfaitement en compte les coûts économiques résultant des dommages environnementaux et sociaux.

Une approche institutionnelle trop vague

Pour répondre à ce mécontentement croissant et protéger leur image, les banques ont progressivement développé des approches de développement durable. Une des premières étapes a été de signer des approches volontaires développées par diverses organisations, dans lesquelles les banques s'engagent à prendre davantage en compte les risques



sociaux et environnementaux. Mais ces approches restent pour la plupart très superficielles : les Amis de la Terre ont analysé en 2006 l'ensemble des approches volontaires signées par les banques françaises (Rapport Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire, les Amis de la Terre, mars 2006, www.amisdela terre.org). Plusieurs insuffisances majeures en ressortent :

- plusieurs approches sont formulées de manière extrêmement vague. La plus connue est le Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact*), mais plusieurs autres existent. Une approche comme le Pacte nécessite à l'évidence des précisions supplémentaires de la banque permettant de détailler comment elle s'applique aux spécificités des métiers bancaires. Pourtant, pratiquement aucune banque ne fournit ces précisions. Il est donc impossible de dire si la signature de ce type d'approche a le moindre effet sur les activités de la banque ;

- une approche volontaire n'a de sens que si elle est suivie dans la durée. Il est donc nécessaire de prévoir un reporting annuel sur le suivi de telle ou telle approche, afin de s'assurer que sa mise en œuvre s'améliore progressivement. Mais là encore, pratiquement aucune banque ne publie de données sur le suivi annuel des approches qu'elle a signées ;

- la crédibilité d'une approche volontaire dépend enfin de sa vérification de manière externe à la banque, afin d'éviter un conflit d'intérêt où la banque serait à la fois juge et partie. L'auto-justification de pratiques internes n'a aujourd'hui plus guère de crédibilité. Une vérification indépendante annuelle

est donc nécessaire. Mais là encore, cette exigence est l'exception plus que la règle.

Sans le respect de ces trois exigences fondamentales, les approches volontaires relèvent plus d'un exercice de communication et d'affichage que du changement des pratiques.

Les limites de cet exercice ont incité les banques à développer des approches plus spécifiques, relevant soit de la gestion d'actifs, soit de la banque de détail, soit enfin de la banque de financement et d'investissement.

L'ISR : un concept encore flou et limite

Dans le domaine de la gestion d'actifs, a peu à peu émergé le concept d'investissement socialement responsable (ISR). La France compte aujourd'hui plus de cent produits d'ISR, qui représentent à peine un pour cent du marché. Le principe de l'ISR est très positif : il consiste à analyser, noter et sélectionner les entreprises bénéficiant du produit du placement sur la base de critères extra-financiers (environnementaux, sociaux, éthiques, moraux, etc.). Mais la mise en œuvre de ce principe pose de multiples problèmes : - l'ISR n'est toujours pas clairement défini plus de vingt ans après son invention (à la différence de la finance solidaire, qui bénéficie d'une définition légale). Chaque acteur financier le définit et le conçoit à sa manière, et les produits d'ISR sont très différents les uns des autres. L'approche américaine est davantage basée sur les exclusions (pas d'investissement dans les secteurs de l'armement, l'alcool, la porno-

graphie, etc.) ; l'approche française et européenne est davantage basée sur la sélection des meilleures valeurs dans un univers (les meilleures entreprises d'un secteur donné) ;

- une même entreprise a donc souvent des résultats différents, et sera incluse ou non dans un produit ISR ou un indice éthique, selon la méthodologie appliquée. L'approche révèle souvent davantage les différences de méthodologie que le caractère responsable ou non de l'entreprise analysée ;

- de nombreux produits ISR sont très peu exigeants. Ainsi, la majeure partie des entreprises du CAC 40 font partie de plusieurs des cinq principaux indices boursiers éthiques. Il est pourtant peu évident d'affirmer que la majeure partie du CAC 40 est réellement éthique. Il faut donc s'interroger sur le niveau d'exigence et la sélectivité des indices éthiques ;

- ces différents aspects ont conduit à un concept relativement complexe et confus, et dont l'utilité est difficile à démontrer. Cette complexité nuit considérablement à sa diffusion : un produit plus complexe est plus long à expliquer et à vendre, donc plus cher et moins rentable. Les banques ayant des objectifs de résultat extrêmement ambitieux, leurs conseillers bancaires se concentrent davantage sur la vente des produits financiers les plus faciles à placer, au détriment de produits ISR plus complexes et chronophages.

Banque de détail : le secteur immobilier en tête

Le métier de la banque de détail a également développé des produits et

services spécifiques. L'initiative revient aux Banques Populaires d'Alsace qui ont lancé le duo Codevair - Prevoir (épargne et crédits consacrés surtout, pour les particuliers, à la rénovation écologique de l'habitat). Le choix du secteur de l'habitat est pertinent, dans la mesure où il consomme environ la moitié de l'énergie finale en France, et génère un quart des émissions de gaz à effet de serre (second secteur après le transport et avant l'industrie).

À la suite des Banques Populaires, la plupart des banques françaises ont lancé leur propre version d'un prêt pour la rénovation écologique de l'habitat. La situation s'est accélérée en 2006, et dès 2007 le gouvernement a élargi le dispositif pour l'amplifier : il a transformé le Codevi (épargne réglementée pour le financement des PME et de l'industrie) en Livret de Développement Durable (LDD), en lui rajoutant un axe Rénovation écologique de l'habitat et en augmentant son plafond à 6 000 euros. Deux pour cent minimum des sommes totales collectées doivent être utilisées pour financer ce second axe fin 2007, et ce taux va croissant (5 pour cent fin 2008 et 10 pour cent fin 2009).

Pour utiliser la ressource du LDD, les prêts doivent être basés sur le référentiel du crédit d'impôt (fenêtres double vitrages, énergies renouvelables, matériaux isolants, chaudières plus performantes, etc.), déjà relativement connu par les consommateurs. Cela a l'avantage de ne pas créer un référentiel supplémentaire qui aurait complexifié le produit et limité son utilité.



Le LDD a cependant des défauts importants, qui rendront indispensable son amélioration :

- il fait l'amalgame entre financement de l'industrie et financement de la rénovation écologique de l'habitat, deux orientations potentiellement contraires pour la protection de l'environnement ;
- son nom est très largement abusif, puisque seule une petite partie des sommes collectées est utilisée avec des critères environnementaux. La part des financements consacrés à l'industrie et aux PME n'est basée sur aucun critère écologique ou social ;
- il sera sans doute difficile, du fait de ce choix hybride, d'avoir une traçabilité satisfaisante sur l'emploi des sommes collectées et de pouvoir mesurer ainsi son utilité.

En 2007, le nombre de prêts pour la rénovation écologique de l'habitat a fortement augmenté. Pour permettre au consommateur d'y voir plus clair, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a mis en place un site analysant et classant toutes les offres (Ecoprêts). La méthodologie a été développée avec un comité de pilotage dont les Amis de la Terre sont membres. Elle prend en compte des critères quantitatifs classiques (montant et durée du prêt, facilité de remboursement, etc.) et qualitatifs (prêt adossé au référentiel du crédit d'impôt ou amélioré).

Les évolutions dans le métier de la banque de détail ont été rapides et relativement positives. Le défi sera désormais de diffuser massivement les produits créés pour qu'ils aient un impact significatif, et d'élargir les champs pris en compte.

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT : DES PROBLÈMES MAJEURS

Le métier de la banque de financement et d'investissement concentre la plus grande partie des critiques. C'est en effet ce métier bancaire qui est dévolu aux grands projets, ceux-là même qui sont considérés comme risqués et font l'objet d'un suivi et d'une contestation croissante par la société civile.

Les Amis de la Terre suivent une dizaine de grands projets à risques : les exemples pétroliers de Sakhalin (Russie) et nucléaire de Belene (Bulgarie) permettent de réaliser les risques inhérents à ces projets.

Sakhalin II (Russie) : la Société Générale dans la tourmente

Sakhalin II est un projet pétrolier et gazier situé dans l'île de Sakhalin, à l'extrême Est de la Russie. Géré aujourd'hui par Shell et Gazprom, il est extrêmement controversé du fait d'impacts environnementaux et sociaux majeurs :

- menace de disparition des 100 dernières baleines grises (espèce internationalement protégée en voie d'extinction), du fait de la construction d'une plateforme pétrolière offshore à proximité de l'aire d'alimentation de la baleine ;
- violation de la loi environnementale russe : condamnation en justice du consortium en 2005 lors de la construction d'une jetée et le rejet massif de déchets dans la baie d'Aniva ;

- falsification par Shell de données environnementales relatives au projet (avec preuves à l'appui) ;
- menace grave sur la pérennité de 4 espèces de saumon sauvage sur l'île de Sakhalin : 109 frayères subissent des dommages irréversibles à cause de leur traversée par l'oléoduc terrestre, en violation de la loi russe l'interdisant explicitement. Le saumon est la source principale de revenus d'un tiers des 200 000 habitants de l'île (à titre de comparaison, le projet créera environ 500 emplois locaux une fois la construction achevée) ;
- destruction du milieu de vie des pêcheurs locaux, disparition des coquillages et dégradation des ressources en poisson suite à la pollution dans la baie d'Aniva, source majeure de revenus et de protéines pour les populations ;
- consultations inadéquates des populations locales et des populations indigènes.

Malgré ces problèmes graves, la Société Générale a octroyé un prêt massif d'un milliard de dollars au projet en 2007.

Belene (Bulgarie) : BNP-Paribas isolée

La centrale nucléaire de Belene, en Bulgarie, est un projet vieux de plus de vingt ans. Les critiques du projet portent sur les points suivants :

- la centrale est bâtie dans une zone sismique. En 1977, un tremblement de terre à 14 km de la centrale a fait 200 morts ;
- l'Étude d'Impact Environnemental a été faite avant même d'avoir choisi le type de technologie pour le réacteur,

mettant en évidence son caractère totalement artificiel ;

- les inquiétudes des populations ont été écartées, la procédure de consultation n'a pas été effectuée conformément à la Convention d'Espoo dans les pays avoisinants, et l'Étude d'Impact a été fortement manipulée ;

- l'Étude d'Impact Environnemental est désormais devant la Haute Cour Administrative de Sofia suite à une plainte portant (notamment) sur ses insuffisances, sa qualité déplorable et le fait que les accidents lourds, les attentats terroristes et les déchets nucléaires ont été exclus du champ étudié. Pendant les audiences, les auteurs de l'Étude d'Impact eux-mêmes ont reconnu que le rapport était insuffisant, et ont conseillé une nouvelle procédure dès que le type de réacteur sera choisi ;

- la Bulgarie n'a aucune expérience industrielle sur le réacteur de technologie (russe) VVER 1000/466B ;

- la Bulgarie n'a aucun plan sur la gestion de ses déchets radioactifs.

Malgré ces éléments, BNP-Paribas a accepté d'octroyer un prêt de 250 millions d'euros à NEK, l'entreprise d'électricité bulgare gérant le projet (d'un coût total de 4 milliards). À l'inverse, une campagne européenne d'ONG a conduit une quinzaine de banques à rejeter le projet, isolant BNP-Paribas qui peine aujourd'hui à trouver des partenaires financiers.

Face à ces critiques, plusieurs banques ont principalement créé une nouvelle approche volontaire : les Principes d'Équateur. Créés en 2003, ces derniers se basent sur les Standards de Performance environnementaux et sociaux de la Société Financière



Internationale (l'organe du groupe Banque mondiale dévolu au secteur privé). En France, le Crédit Agricole et la Société Générale ont signé cette approche. Quoique les Principes comportent des améliorations importantes, ils demeurent limités pour quatre raisons majeures :

- les banques signataires n'ont pas repris à leur compte la politique de transparence de la Banque mondiale, qui était la plus intéressante de toutes ;
- les Principes ne concernent que le financement de projet, technique financière très particulière qui ne concerne que 2 à 3 pour cent des volumes de financement ;
- les Principes ne comportent aucun mécanisme de contrôle : il n'y a à ce jour ni examen du respect des Principes par les pairs, ni vérification annuelle indépendante, ni exclusion pour violation grave des Principes ;
- les Principes comportent des lacunes sectorielles importantes. La problématique du changement climatique en est par exemple presque totalement absente, malgré son importance.

Les Principes d'Équateur sont donc un premier pas qui doit être à la fois approfondi, complété et élargi.

CHANGEMENT DE *BUSINESS MODEL* : LE PLUS GROS EST DEVANT NOUS

L'essentiel reste à faire. Sauf rares exceptions, les banques ne considèrent aujourd'hui les problématiques

environnementales et sociales qu'à la marge, et ne sont pas encore entrées dans une phase de changement de leur modèle économique, pour rendre leurs activités bancaires compatibles avec le développement durable.

Quatre axes de changement complémentaires sont indispensables

Mise en place de politiques transversales globales intégrant les risques environnementaux et sociaux

Les banques doivent développer des politiques globales, et se fixer en matière environnementale et sociale des échéances, objectifs et budgets ambitieux. Un aspect essentiel de l'élaboration de politiques globales concerne l'élargissement de l'analyse du risque par l'intégration d'aspects extra-financiers. La prise en compte de critères sociaux et environnementaux doit devenir un automatisme, au même titre que l'analyse financière effectuée au sein des banques. Il doit permettre de vérifier le respect par le client bancaire des législations sociales et environnementales, son passif et ses systèmes de management en la matière, etc. Le chantier est énorme mais il est faisable : il existe déjà pour certaines entreprises à risque. Il doit être étendu et généralisé, en commençant urgemment par les secteurs les plus risqués et les entreprises les plus importantes, puis en élargissant progressivement à d'autres acteurs de taille plus réduite et secteurs moins risqués.

Accès à l'information

Le manque d'information est préjudiciable à l'action, car il interdit d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. L'opacité bancaire doit être combattue pour permettre de fournir certaines données ne nuisant pas à la confidentialité commerciale, par exemple le montant des financements octroyés aux différentes filières énergétiques (renouvelables/fossiles/etc.) permettant d'évaluer si le portfolio énergétique va dans le sens du développement durable.

Réduction progressive du soutien aux activités incompatibles avec le développement durable

Cet axe nécessite la mise en place progressive au sein des banques de politiques sectorielles, afin d'analyser de manière plus précise et exigeante les secteurs à risques (énergies fossiles, mines, nucléaire, chimie, etc.), et de n'y financer que les projets et entreprises s'étant dotés des meilleures pratiques internationales. Ainsi, la banque réduit son implication dans les projets les plus risqués et les moins compatibles avec le développement durable. Peu à peu, l'accroissement des exigences permet de réduire le soutien à des activités non durables.

L'élaboration de politiques sectorielles a déjà débuté depuis des années, mais les banques françaises sont extrêmement en retard en la matière (en particulier le Crédit Agricole-Calyon, BNP-Paribas et la Société Générale, qui sont particulièrement actives et

exposées dans les secteurs à risques, et devraient donc être les premières à réagir). Le réseau international d'ONG Banktrack, dont les Amis de la Terre sont membres, a publié une récente étude analysant les politiques environnementales et sociales des 50 plus importantes banques de la planète dans plus de vingt secteurs (rapport Mind the Gap, décembre 2007, www.banktrack.org).

Réorientation progressive vers des activités durables

Le potentiel de développement économique des activités allant dans le sens du développement durable est colossal. Pratiquement chaque secteur économique nécessite des évolutions profondes pour réduire ses impacts environnementaux et sociaux, qui nécessiteront des investissements humains et financiers colossaux (industrie chimique moins dangereuse, agricultures durables, immobilier écologique et économe en énergie, transports publics et propres, énergies renouvelables, efficacité énergétique, recyclage, etc.).

Les banques ont tout intérêt à se lancer de manière ambitieuse dans ces secteurs et s'y fixer des objectifs agressifs : elles se prépareront ainsi aux marchés de demain. Par exemple, le secteur des énergies renouvelables est en pleine croissance (+ 30 pour cent par an depuis dix ans). Leur marché a dépassé les 100 milliards de dollars en 2007, et ils représentent désormais un cinquième des investissements énergétiques dans le monde.